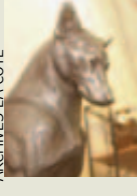


DÉBAT

Trop d'échoppes d'art et d'antiquités



ARCHIVES LA CÔTE

Christian Hochstrasser a déposé mardi un postulat pour le moins original. Le conseiller communal UDC

souhaitait une «*limitation des commerces de galeries d'art et d'antiquités à la Grand-Rue.*»

Les conseillers communaux ont toutefois refusé le postulat à une large majorité. «*On va aboutir à la mort des commerces si on continue ainsi*», relevait le conseiller. En cause, notamment, le manque de diversité de l'offre des commerces et une vie du bourg moins dynamique.

Le conseiller PLR Paul Veyrassat a rétorqué que «*la Constitution garantissait la liberté du commerce et de l'industrie.*»

Le syndic Jean-Noël Goël, même s'il s'est déclaré favorable à un commerce diversifié, a noté que Christian Hochstrasser se trompait d'interlocuteur, la commune n'étant pas propriétaire des locaux. ● JOL

EN BREF

Fluidifier le trafic

L'Exécutif sollicite un crédit pour la réalisation d'un giratoire au Creux-du-Mas, à l'intersection de la route de l'Etraz et de celle des Quatre-Communes. Les travaux sont estimés à 843 000 francs. La route de l'Etraz constitue l'un des axes majeurs d'accès à la commune. Elle est sollicitée par quelque 8000 véhicules par jour, un trafic en augmentation ces dernières années depuis le développement de l'A-One Business Center. Un trafic qui pourrait encore croître avec les projets en cours de réalisation. ● JOL

Indemnités en hausse

Le Conseil communal a adopté le projet d'indemnités et de jetons de présence des membres du Conseil communal, pour la période 2012 – 2016. Ils ont été revus à la hausse. Les jetons de présence pour les séances du Conseil et du bureau passent de 10 à 15 francs, ceux des commissions de 30 à 40 francs, y compris 50 francs pour les séances hors territoire communal. Nouveauté: un jeton de présence pour la rédaction du rapport de gestion a été fixé à 240 francs. Les indemnités forfaitaires annuelles restent inchangées. ● JOL